

# Le Conseil du Territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège  
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de Membres en exercice : 72  
Présents : 47  
Excusés : 20  
Absents : 5

**REUNION DU 10 AVRIL 2017**

Le Président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le

L'an **DEUX MILLE DIX SEPT**, le **LUNDI DIX AVRIL à VINGT HEURES**, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le **QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX SEPT**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT PRESENTS :** M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, Mme BOUR Patricia, M. CAHENZLI Denis, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, M. CONTY Albert, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, Mme ELSODY Arhella, M. FLEURY Stéphane, M. GATIGNON Stéphane, M. GRAMFORT Mathieu, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, Mme MARQUETON Céline, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, M. ZANGRILLI François

**EXCUSES** M. AMARI Farid, Mme ARAB Dalila, M. BAILLON Jean-François, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BUFFET Marie-George, M. CANNAROZZO Frank, M. CHABANI Hamid, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. FERREIRA Lino, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MOREIRA Véronique, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SEGURA Angela, Mme YERRO Georges-Marie,

**AYANT DONNE POUVOIR A** M. MILLARD Jean-Luc, M. GRAMFORT Mathieu, M. GATIGNON Stéphane, Mme BOUR Patricia, M. MIGNOT Didier, M. RAMADIER Alain, M. MANGIN Anthony, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme BELMOUDEN Fatima, Mme DE CARVALHO Virginie, M. MONTES Mathieu, Mme ELSODY Arhella, M. ZANGRILLI François, M. ATTIORI Olivier, Mme COMAYRAS Christine, Mme WANLIN Elsa, M. VAZ Micaël, M. CARRE Julien, Mme VANDENABELLE Bernadette,

**ABSENTS** Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MAHMOUDI Yacine, M. NICOLAS Frédéric, Mme SAGO Aïssa, M. SALINI Stéphane

**SECRETAIRE DE SEANCE** Mme COMAYRAS Christine

## **DELIBERATION N° 31 – PLU – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU BOURGET**

### **Le Conseil de Territoire,**

Après avoir entendu l'exposé de M. Vincent CAPO-CANELLAS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-21 à L153-22 et R153-20 à R153-22,

**Vu** la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

**Vu** le Programme Local de l'Habitat de l'ancienne Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget approuvé en mai 2012,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR);

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol,

**Vu** le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Ile-de-France adopté par arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France, le 14 décembre 2012,

**Vu** le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France approuvé le 26 septembre 2013,

**Vu** le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé par le décret n°2013-1241, le 27 décembre 2013,

**Vu** le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France approuvé le 19 juin 2014,

**Vu** le Plan d'Occupation des Sols de la ville du Bourget approuvé le 16 juin 1992, 28 mars 1995 et 9 septembre 2009,

Accusé de réception en préfecture le  
093-200058097-20170410-31-10-04-2017-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

**Vu** la révision simplifiée du POS dans le périmètre de la ZAC du Commandant Rolland n°1 approuvée le 15 décembre 2005,

**Vu** la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS approuvée le 17 décembre 2013, pour la construction d'une résidence sociale (Zone UId),

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune du Bourget n° 15 du 24 septembre 2015 prescrivant la mise en révision générale du PLU, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune du Bourget n°14 du 17 décembre 2015, exprimant le souhait que la procédure d'élaboration du PLU soit reprise par l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol »,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune du Bourget n°3 du 16 juin 2016 prenant acte de la tenue d'un débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal et sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol du 20 juin 2016 prenant acte de la tenue d'un débat sur le PADD au sein du Conseil de Territoire, et sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Bourget,

**Vu** la décision n°93-014-2016 du 14 septembre 2016 prise par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et dispensant la commune du Bourget de réaliser une évaluation environnementale,

**Vu** la décision de Monsieur le Vice Président du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 21 novembre 2016 désignant Madame Sylvie MARTIN, Directrice de l'Urbanisme, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre VIGEOLAS, Commandant de Police retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol du 3 octobre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune du Bourget,

**Vu** l'arrêté n°2016/127 du 14 décembre 2016 de Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol du 14 décembre 2016, pris pour l'ouverture de l'enquête publique et son organisation du 16 janvier 2017 au 18 février 2017 inclus,

**Vu** les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU arrêté,

**Vu** le dossier soumis à enquête publique,

**Vu** les observations et contributions du public formulées durant l'enquête publique,

**Vu** le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur,

**Vu** la note de synthèse concernant l'élaboration du PLU de la commune du Bourget soumise à approbation ci-annexée à laquelle est joint le document comportant la synthèse des différentes observations relevées et des modifications à opérer suite aux avis des personnes publiques associées et aux remarques du public,

**Considérant** l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur,

**Considérant** que le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur ainsi que les observations des personnes publiques associées justifient des modifications et compléments au projet de PLU du Bourget soumis à approbation,

**Considérant** que le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Bourget, tel qu'il est présenté à l'organe délibérant de l'EPT Paris Terres d'Envol, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune du Bourget tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Précise** que les adaptations apportées au projet de PLU, après l'enquête publique dans les conditions prévues par l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme, sont présentées dans la note de synthèse déroulant la procédure ainsi que le document portant les réponses aux différentes observations relevées et des modifications à opérer,
- **Précise** que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme :
  - La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège social de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol situé à l'hôtel de ville d'Aulnay sous Bois (place de l'hôtel de Ville, 93600 Aulnay sous Bois) et à l'hôtel de ville du Bourget (65, avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget) ;
  - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;
  - La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.153- 24 du Code de l'Urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.
- **Précise** que le dossier de PLU de la commune du Bourget sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du Bourget (65, avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget) et au siège social de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol situé à l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois (place de l'hôtel de Ville, 93600 Aulnay-sous-Bois).

**Adopté à l'unanimité**  
(60 voix pour, 7 NPPV)



Le Président  
Accusé de réception en préfecture  
0932006309E-20170476  
11-10-04-2017-DE  
\* Date de télétransmission : 13/04/2017  
\* Date de réception préfecture : 13/04/2017